

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 21 juin 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 21 juin 2024</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le 27 du mois de juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. VASSY Jean-Louis, Maire, en présence des conseillers : BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle, BRET Vincent , CHARVAT Patrick, DUC Bernard , DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, MARION Isabelle , MARY Claude, PAQUIEN Lionel, ROLIN Jérôme , SAUREL Nelly</p> <p>Absents excusés : JANTON Joëlle (a donné pouvoir à DUC Bernard), POUGET-MATHIEU Régine (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), RONGY Marie-Madeleine (a donné pouvoir à BESSON Isabelle), CLET Benjamin, RODRIGUEZ Richard.</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra</p> <p>Secrétaire de séance : CHARVAT Patrick</p>

**DÉLIB. N° 36- 2024 _ OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES
IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire expose aux membres présents l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par M. Jean-François BACLET , Inspecteur des Finances Publiques, qui demande l'admission en non-valeur pour des produits irrécouvrables, et par suite la décharge de son budget des sommes portées sur cet état.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget M57 de la Commune de Valherbasse pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R241 4,

Vu l'état présenté en date du 31 mai 2024 par le Trésorier .

Considérant que la somme de 182,90 € n'est pas susceptible de recouvrement,

- **DECIDE** d'admettre en non valeur, sur le budget M57 de l'exercice 2024 la somme de 182,90 € ;
- **DIT** qu'un mandatement de cette somme sera effectuée à l'article 6541 du budget M57 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote	
Pour	15
Contre	1 (Bernard DUC)
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 27 juin 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

